

# DOSSIER D'INSCRIPTION OPÉRATION AMIANTE DU 15 JUIN 2019 DÉCHÈTERIE DE BOURG ST ANDÉOL

*Dépôt autorisé uniquement si inscription préalable auprès du SYPP*



## 1- Déclaration d'engagement et de non mélange

Je soussigné, Mlle/Mme/M. .... demande à bénéficier des services mis en place par le Syndicat des Portes de Provence pour le dépôt volontaire d'amiante liée en déchèterie.

Je m'engage à respecter :

- Les modalités d'inscription et de dépôt comme défini par le SYPP.
- Le règlement intérieur de la déchèterie.

*L'inscription est ouverte uniquement aux particuliers résidant sur le territoire du Syndicat des Portes de Provence.*

*Une seule demande par foyer et par opération sera acceptée.*

*Le dépôt maximum autorisé est de 15 plaques ou 10 sacs de 100L de gravats par foyer.*

*Seuls les déchets amiantés liés et gravats correctement emballés et décrit par vos soins dans la fiche d'information seront acceptés le jour du dépôt.*

Le samedi 15 juin 2019 :

- Pensez à venir accompagné si nécessaire pour le déchargement, le SYPP et la déchetterie n'interviennent pas dans cette phase.
- Munissez-vous de votre pièce d'identité pour la vérification de la liste d'inscription le jour du dépôt.
- Signez la fiche de déclaration de dépôt d'amiante à la déchetterie.

## 2- Fiche d'informations

OPÉRATION AMIANTE DU SAMEDI 15 JUIN 2019 À LA DÉCHÈTERIE DE BOURG ST ANDÉOL

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

À renvoyer par la poste avec les pièces justificatives avant le 7 juin 2019 – cachet de la poste faisant foi –

OU

Par courriel à [contact@sypp.fr](mailto:contact@sypp.fr)

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE FIXE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ PORTABLE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ \*

**\*Un numéro est obligatoire pour vous contacter pour la prise de rendez-vous du dépôt.**

TYPE DE DÉCHET AMIANTE	QUANTITÉ (15 plaques maximum)
• TÔLE FIBROCIMENT	=
• JARDINIÈRE	=
• GRAVATS	=
• TUYAUX	=
• AUTRES (DESCRIPTION) :	=

ORIGINE DES DÉCHETS : (EX : TOITURE, GARAGE, ETC...) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

FAIT À :

LE \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

SIGNATURE :

### 3- Pièces à fournir

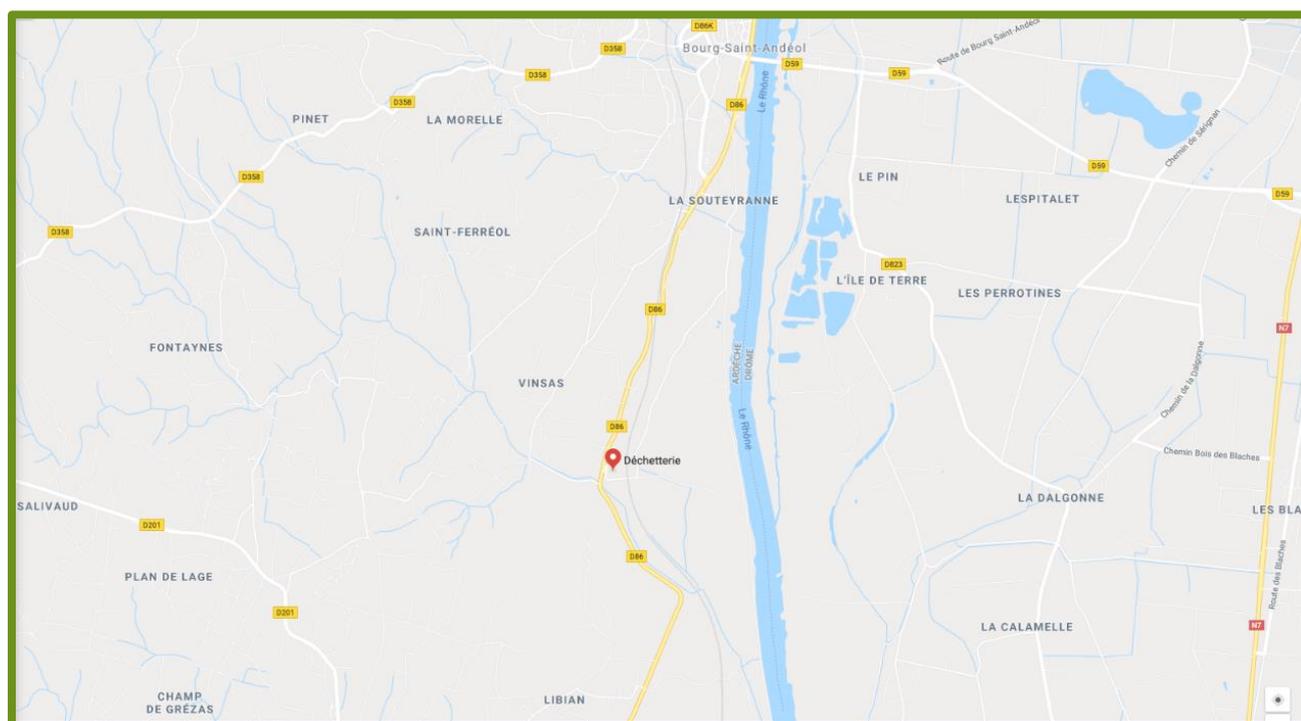
- Le dossier d'inscription dûment rempli
- Une copie de votre pièce d'identité
- Un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, etc...)

**Adresse de dépôt du dossier :**

**Syndicat des Portes de Provence (SYPP) – Opération Amiante - 8 avenue du 45<sup>e</sup> Régiment de Transmission - Immeuble le Septan - entrée A - 26200 MONTE LIMAR**

*Horaires : lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00*

Pour tous renseignements complémentaires: [henri.andrzejewski@sypp.fr](mailto:henri.andrzejewski@sypp.fr) / [contact@sypp.fr](mailto:contact@sypp.fr) ou 04 75 00 25 35



PLAN D'ACCÈS  
DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE  
10016 chemin de Guigonne  
07700 BOURG SAINT ANDÉOL

## COLLECTE RÉSERVÉE UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS



### Nous acceptons les déchets d'amiante liée

C'est-à-dire, l'amiante non friable comme l'amiante-ciment, qu'on retrouve dans les canalisations, les jardinières ou les plaques de toiture en fibrociment.

**Nous vous rappelons que l'amiante est un matériau nécessitant de se protéger pour la manipuler.**



Ces déchets ne peuvent et ne doivent jamais être déposés en déchèterie avec les gravats car ils nécessitent un traitement d'élimination particulier.



### Nous n'acceptons pas les déchets d'amiante libre ou friable

Exemple : déchets de type calorifugage, le floccage, les faux plafonds, les tresses ou bourrelets et textiles en amiante.

Seules les entreprises titulaires d'un certificat de qualification spécifique peuvent intervenir pour ces types de déchets !

### CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'OPÉRATION AMIANTE

- Être un particulier
- Déposer un dossier d'inscription complet au SYPP
- Emballer correctement les déchets d'amiante sous forme de gravats - Les plaques seront filmées sur place au moment du dépôt.
- Respecter la quantité autorisée soit 15 PLAQUES OU 10 SACS DE 100L DE GRAVATS MAXIMUM / foyer

**Tous les déchets ne respectant pas les conditions citées seront refusés.**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION 7 JUIN 2019**

### CONSEILS ET PRÉCAUTIONS LORS DE LA MANIPULATION DE L'AMIANTE

- Porter un masque (FFP3), une combinaison et des gants
- Ne pas casser les plaques et les tuyaux
- Bâcher la remorque lors du transport



**POUR LE DÉCHARGEMENT, PENSEZ À VENIR ACCOMPAGNÉ SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR DÉCHARGER.**